VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :
Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013	Délibération N°2013 / 189

Location de la salle polyvalente de la Maison des Services Publics de Mezzavia.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La délibération n°2009-142 du 29 juillet 2009 a fixé les tarifs d'occupation du domaine public sur les places publiques et dans les installations municipales.

Compte tenu du faible nombre de sollicitations, la MSP de Mezzavia n'avait pas fait l'objet d'une tarification. Or, depuis plusieurs mois, des associations ou des syndics de copropriété souhaitent se réunir dans la salle polyvalente, en dehors des heures d'ouverture de la MSP.

Afin de répondre à cette demande, la Ville, dans le respect des règles de la concurrence, souhaite proposer cette salle à la location.

Il est proposé un tarif forfaitaire de 15€/heure (de 17h à 20h, du lundi au vendredi), qui tient compte de la rémunération du personnel chargé de l'accueil, qui sera nécessairement présent, et de la consommation des fluides.

L'utilisateur devra respecter les dispositions prévues par la convention ci-jointe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De fixer le tarif horaire de location de la salle polyvalente de la Maison des Services Publics de Mezzavia à 15 € (de 17h à 20h, du lundi au vendredi) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location ci-jointe.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de M. PIERI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°2009-142 du 29 juillet 2009 relative aux droits de voirie et tarifs applicables aux installations et locaux municipaux,
Vu l'avis favorable de la commission compétente en date du 21 juin,

DÉCIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- De fixer le tarif horaire de location de la salle polyvalente de la Maison des Services Publics de Mezzavia à 15 € (de 17h à 20h, du lundi au vendredi) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location ci-jointe.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Fait à AJACCIO, les jour et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20130625-2013_189-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2013